

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

RAPPORT N° 170615-32-SOC-

SOUS-PREFECTURE
OLORON S^TE MARIE

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : TARIFS 2017 ET HARMONISATION
DES REGLEMENTS INTERIEURS**

M. SOUMET indique que la CCPOVHB est compétente en matière d'ALSH de façon territorialisée, sur les anciens territoires des Communautés de Josbaig et de la Vallée de Barétous (Arrêté Préfectoral du 22 Juillet 2016 portant création de la CCPOVHB).

Sur ces deux territoires, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont désormais gérés directement par les services de la CCPOVHB.

Afin d'harmoniser les tarifs proposés par les deux ALSH intercommunaux et d'intégrer l'exigence de la CAF concernant une troisième tranche de ressources, les tarifs des deux structures ont été modifiés. Les nouveaux tarifs sont joints en annexe de cette délibération.

Parallèlement, dans l'optique d'harmoniser les fonctionnements, tout en respectant les spécificités de chacun des ALSH, un nouveau règlement intérieur est proposé pour chacune des deux structures.

Ces règlements fixent les modalités d'accueil, de paiement, de fonctionnement et sont distribués aux familles lors de l'inscription de l'enfant. Les nouveaux règlements intérieurs sont aussi joints en annexe de la présente délibération.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** les nouveaux tarifs 2017 applicables pour les ALSH de Josbaig et de Barétous.
- **ADOpte** les nouveaux règlements intérieurs de ces structures.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE

